

Les ateliers des 5^e Rencontres des Eco-Industries – Niort – 25 novembre 2009



Conférence plénière du 25 novembre 2009 : Intervention de Monsieur Philippe Pelletier, Président du Comité Stratégique Plan Bâtiment Grenelle

Invité à présenter le Plan Bâtiment Grenelle, Philippe Pelletier est d'abord revenu sur le contexte de sa création. Il s'agit en effet pour lui d'un mouvement du « *même niveau d'importance que la reconstruction de l'après-guerre* ». Si la France connaît un certain retard par rapport à beaucoup de pays, elle a lancé un plan d'une ampleur inégalée, adopté à la quasi-unanimité à l'Assemblée Nationale comme au

Sénat. Ainsi, la consommation d'énergie des bâtiments devra être divisée par 5 à l'horizon 2050 et la moitié du chemin devra être accomplie dès 2020.

Concernant la construction neuve, la consommation énergétique des bâtiments tertiaires ne devra pas dépasser 50 kW.h_(ep)/m²/an dès 2011 ; idem pour les logements 2 ans plus tard. En 2021, tous les bâtiments devront être à énergie positive. « *Si le parcours du neuf joue le rôle d'éclaireur, poursuit Philippe Pelletier, le gros du travail doit se faire sur l'existant.* » Sur ce point, le Plan Bâtiment a adopté une approche pragmatique, en jouant la carte de l'incitation et de l'exemplarité.

Pour Philippe Pelletier, il est enfin nécessaire de travailler sur la filière de l'offre. Les objectifs laissent ainsi entrevoir un marché potentiel de 600 milliards d'euros d'ici 2050. Pour y parvenir, les professionnels doivent non seulement mettre en confiance les propriétaires et locataires en leur apportant des garanties de performance, mais également monter en gamme par le recours à la formation.

Table ronde du 25 novembre 2009

La table ronde du 25 novembre 2009 a réuni une dizaine d'acteurs majeurs de l'éco-construction, venus évoquer leur engagement. Vice-président de la Région Poitou-Charentes, Jean-François Macaire est d'abord revenu sur les actions menées par la collectivité territoriale. Pour lui, « *nous pouvons transformer l'économie, développer l'emploi et protéger la planète* ». Représentée par Etienne Plasteig, la Caisse des Dépôts a quant à elle rappelé son engagement via sa gamme de prêts, avant que le directeur de l'ADEME n'intervienne pour demander à l'assistance de rester vigilante : « *l'urbanisme doit être d'aussi bonne qualité que le bâtiment, prévient-il ainsi, au risque d'annuler les efforts* ». Pour Christian Ribbe, Président de l'AROSH PC, il y a 5 ans, il n'existait pas d'engagement sur la performance énergétique. « *Aujourd'hui, 2/3 des logements traités ou construits vont au-delà de la RT 2005 et 1/3 sont même en BBC.* » Benoit Engel, Vice-président de l'Ordre régional des architectes, a lui insisté sur le rôle de l'architecte, clef de voûte de l'acte de construire. Il a également rappelé qu'un quart des professionnels de la région est déjà formé au développement durable. « *La présence de tous ces acteurs majeurs de l'éco-construction est encourageante* », a conclu Bernard Bretaudeau, Président du Cluster Eco-Habitat, pour qui « *la mobilisation collective est indispensable* ».



Intervention Monsieur Philippe PELLETIER

Président de la Mission Plan Stratégique Bâtiment Grenelle - www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

La création de la Mission Plan Stratégique est issue de la nécessité d'inventer un lieu dans l'esprit des tables rondes du Grenelle et dans un esprit de mobilisation de tous les acteurs de la filière pour :

- Suivre la mise en œuvre du Plan Stratégique.
- Ajuster si nécessaire.
- Donner de la dynamique au mouvement.

Il s'agit de lancer un mouvement que je place au même niveau d'importance que la reconstruction de l'après-guerre : les 50 ans qui viennent doivent être consacrés à la rénovation de ce qui existe.

Le cas de la France est singulier à 2 titres par rapport à tous les pays du monde. Il existe du retard par rapport à beaucoup de pays (pays nordiques, Allemagne) ; mais la France a décidé un plan d'une ampleur inégalée. Gouvernement et Parlement ont accepté de s'inscrire dans la durée. Ce plan a été adopté à la quasi unanimité à l'Assemblée Nationale comme au Sénat. Ce plan entre dans la structure juridique de notre pays. Lorsqu'une alternance politique se produira, il est fort à parier que les objectifs seront conservés.

Ampleur, durée, enracinement : 3 piliers sur lesquels un industriel peut s'engager en R&D. En 2050, nous devons avoir ramené l'ensemble de la consommation de nos bâtiments en moyenne à 50 kW.h_(ep)/m²/an. C'est-à-dire qu'il faut diviser par 5 la consommation actuelle de l'énergie.

Malgré cet objectif à long terme, il était impératif de ne pas remettre au lendemain le démarrage. Il a donc été défini un objectif intermédiaire : 2020 – faire la moitié du chemin (100 kW.h_(ep)/m²/an en moyenne). Mais dès maintenant, l'ampleur du chantier n'échappe à personne. Quelques chiffres, qui peuvent donner le vertige :

- 31 millions de logements, dont 4 millions de logements sociaux, 7 millions de logements en copropriété, 15 à 16 millions de maisons individuelles
- 750 millions m² de bureau et commerce
- 80 millions m² d'immeubles des collectivités territoriales
- 50 millions m² de bâtiments publics de l'Etat

Derrières ces chiffres, les réalités sont bien différentes. Les mécanismes qu'il va falloir mettre en œuvre sont différents.

La construction neuve.

A partir du 01/11/2011 : il ne pourra plus y avoir de construction neuve de bâtiments tertiaires dont la consommation énergétique soit supérieure à 50 kW.h_(ep)/m²/an. Au 01/01/2013 : idem pour les logements. Et au 01/01/2021 : tous les bâtiments devront être à énergie positive (BEPOS).

Les constructeurs, les promoteurs, et encore plus les acteurs publics sont prêts à anticiper. La RT2012 n'est pas encore là. Mais beaucoup pensent qu'un projet qui est mis sur la planche de l'architecte aujourd'hui doit anticiper cette réglementation.

Ce que j'ai vu ce matin à Poitiers m'a conforté. L'objectif est à notre portée. Logement, tertiaire, locatif... peuvent se produire au même coût que les bâtiments 'traditionnels'. Ce plan entre bien dans l'économie des ménages dans des conditions normales de solvabilité.

La rénovation de l'existant

Le parcours du neuf joue le rôle d'éclaireur. Grâce à ce parcours, les process se mettent au point. Mais le gros du travail doit se faire sur l'existant. Sans intervention sur l'existant, l'objectif ne peut pas être atteint. Le neuf ne représente que 1% de renouvellement du parc par an.

Dans le domaine de l'intervention sur l'existant, le Plan Bâtiment a adopté une approche pragmatique. Quels moyens doivent être actionnés pour que le processus de rénovation s'engage. Le choix a été fait de fonctionner sur l'incitation dans un premier temps. Il faut donner du temps dans la mesure où il s'agit de changer notre façon d'habiter. Il faut solliciter l'intelligence de nos compatriotes. L'exemplarité doit fonctionner. Un temps d'acculturation est nécessaire. Un temps sans contrainte qui produit une appropriation très large.

Exemple : depuis que les équipes de SIPEA se sont installées dans leurs nouveaux locaux (BBC), la vie à l'intérieur de l'entreprise a changé.

Il existe cependant des exceptions plus directives :

>> les mesures d'aides sont destinées exclusivement aux résidences principales (pour des raisons de calibrage du coûts des incitations ; pas pour des raisons techniques)

>> Pour les plus fragiles : l'éco-subsidation de l'ANAH (isolation des combles et transformation du chauffage ; pour les propriétaires occupants modestes). Traitement de la précarité énergétique (selon la définition européenne : + de 10% de leur revenu pour assurer leur chauffage ; cela concerne 300 000 personnes) et au-delà, car 2 millions de personnes disent avoir eu froid dans leur logement sur les 12 derniers mois. Les propositions définitives sont attendues à la mi-décembre à l'issue d'un travail mené par Madame Valérie LETARD.

>> le crédit d'impôt DD a explosé pour l'année 2009 : 1 Mds € prévu ; 2 Mds € probablement utilisé.

>> l'éco-PTZ (20 ou 30 k€). Rappel des conditions de ce prêt : 2 ou 3 actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, sans conditions de ressources. Il peut être cumulé avec le crédit d'impôt (le cumul seul est sous conditions de ressources : 45 k€ de revenu). 60 000 éco-PTZ déjà lancés (à comparer à l'objectif de 70 000 pour 2009 ; avec un démarrage fin avril dernier). D'ici fin 2010, l'objectif de 200 000 sera dépassé. Mais au-delà, l'objectif de la loi est de 400 000 rénovations de logements par an à partir de 2013.

>> Les ESH bénéficient : d'un prêt bonifié de la CDC (auquel s'ajoute un abondement de certaines régions) ; de subventions FEDER ; de subventions ADEME (fond chaleur) ; d'exonération de taxe foncière ; de possibilité de demander aux locataires de redonner une partie des économies de charge. Objectif : plus de 100 000 logements très économes en deux ans. Or 40 à 45 000 prêts ont déjà été mis en œuvre.

>> les bâtiments publics doivent faire l'objet d'un audit thermique. La moitié du parc de l'Etat sera fait avant avril 2010. C'est nouveau.

>> Reste le parc des collectivités territoriales : c'est à l'étude pour un accompagnement de l'Etat.

>> Pour le tertiaire privé, le cap est fixé : entre 2012 et 2020, il doit assurer sa rénovation énergétique. Le dispositif fiscal est à l'étude.

La « croissance verte », figurant sur les affiches régionales est un terme juste. Il est nécessaire de travailler sur la filière de l'offre. D'après les objectifs définis plus haut, il est possible d'estimer un marché potentiel. A raison de 20 k€ de dépense moyenne par logement, cela représente un marché potentiel de 600 Mds d'€ d'ici 2050, soit 15 Mds d'€ par an. L'offre doit répondre à ce marché.

Et pour cela, 2 chantiers d'excellence doivent être suivis :

- La formation : maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre... doivent monter en gamme – 50 000 personnes devaient être formées avant 2010. Le nouvel objectif pourrait être de 100 000 par an.
- Les professionnels doivent se préparer à rassurer la demande. Il faut garantir au propriétaire, au locataire... la performance. Il faut mettre en confiance. Il faut mobiliser les assureurs.

Le Plan Bâtiment a été conçu à Paris. Mais c'est vous qui le faites vivre localement. Les clusters entre autre, qui sont un lieu d'échanges, d'entraide. Les clusters ne se ressemblent pas : tant mieux. La rencontre inter-clusters de cet après-midi est une chance. La Mission va s'attacher à amplifier ce mouvement de rencontres, de mutualisation... Il y a un ardent besoin d'initiatives locales.

Echanges avec la salle :

Emmanuel BENJAMIN, AREC PC (Agence régionale pour l'évaluation environnement climat)

Question sur le calibrage entre l'objectif en nombre de logements et les moyens. En effet, l'éco-PTZ (400 000 logements par an) permet de financer 4 millions de logements, alors que l'objectif est de 20 millions pour respecter l'objectif de 38% d'économie d'énergie. Comment réduire cet écart ?

Réponse de J. GATIER :

Le total des logements est à rénover avant 2050 (et non pas 2020). Il y a 26 M de résidences principales, dont 4 M de logements sociaux (dont 800 000 plus économes programmés pour 2020). Il reste 1,5 M logements sociaux classiques ; le soutien à leur rénovation est en réflexion au Ministère (MEEDDM).

Du côté du logement privé, la décision sur les maisons individuelles se prend relativement facilement. Par contre, pour les copropriétés, la loi Grenelle 2 prépare des mesures de facilitation des décisions, en particulier la création de la notion de « parties privées d'intérêt général ». Dans la continuité, est à l'étude un éco-prêt plus facilement mobilisable pour les copropriétés.

Enfin, les 38% d'économie d'énergie concernent tous types de bâtiments (logements et tertiaire) et est un objectif moyen, et non pas par bâtiment. C'est un objectif général qui sera analysé pour réajuster les moyens si nécessaire.

Jacques TETARD, responsable DD de Crédit Mutuel-CIC

L'éco-PTZ a un grand succès. Mais il existe une règle qui limite à un seul PTZ par foyer. Si on utilise 10 k€ (pour l'assainissement) pour une première phase, on ne peut plus utiliser les 20 k€ restant.

Réponse : *Il s'agit d'un amendement du projet de loi de finance qui a logé maladroitement cette bonne mesure sur l'assainissement dans le cadre des mesures sur les économies d'énergie. Une révision pourrait se faire pour 2011.*

Philippe CHALÉRON

Pourquoi le crédit d'impôt n'est pas capé, par catégorie de matériel ?

Les prix ont subi une « légère » augmentation, liée au crédit d'impôt. Le fait de caper le crédit d'impôt par catégorie de matériel ne permettrait-il pas de lutter contre cet effet pervers ?

Réponse : *Il existe une difficulté d'équilibre entre l'adaptation permanente des dispositifs et la stabilité des mesures pour une bonne visibilité. Votre remarque est pertinente sur le fond.*

Intervention de Monsieur Jean-François MACAIRE, Vice-président de la Région Poitou-Charentes

La région Poitou-Charentes fait en sorte d'anticiper, d'amplifier et d'accélérer la transition vers l'éco-construction. Quelques exemples et partenaires :

- Le Pôle des Eco-Industries ; au travers appels à projets
- La Caisse des Dépôts ; signature d'un engagement concernant 8500 logements sur 4 ans
- le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ; accords pour les éco-prêt de réhabilitation de l'habitat
- Le lycée Kyoto ; démonstration par les faits
- Cluster Eco-Habitat ; rassembler les compétences pour un habitat économe en énergie à coût maîtrisé
- le Plan photovoltaïque ; pour une structuration de la filière

Nous pouvons à la fois transformer l'économie, développer l'emploi et protéger la planète.

Intervention de Monsieur Jacky BROSSEAU, DRE, chargé de mission bâtiment durable

La mission de la Direction Régionale de l'Équipement est d'accompagner le Plan Bâtiment au niveau de la région et d'adapter les outils nationaux à ces réalités régionales. 1 M de logements répartis en :

- 800 000 résidences principales dont 80% individuelles
- 110 000 résidences secondaires
- 80 000 logements vacants

La DRE accompagne les Entreprises Sociales de l'Habitat dans leurs demandes de subvention ou pour l'audit de la typologie du parc social. La DRE participe à des opérations expérimentales. Fin 2009, la moitié du Plan National de Rénovation Urbaine aura fait l'objet d'un engagement opérationnel. 300 000 m² de bâtiments publics (131 bâtiments) sont en cours d'audit sur les plans « accessibilité » et « efficacité énergétique ». La DRE accompagne et informe les professionnels : deux rencontres sont organisées en décembre.

Enfin, la création de la structure régionale a été décidée le 9 juillet 2009 ; il s'agira de la Commission Plan Bâtiment au sein du Comité Régional de l'Habitat.

Intervention de Monsieur Jérôme GATIER, Directeur de la Mission Plan Bâtiment Grenelle

En complément de la présentation de Philippe PELLETIER, quelques points opérationnels :

- Nous faire connaître vos projets. Nous les mettrons en avant sur notre [site Internet](#).
- Nous serons copilote de l'animation nationale des clusters avec le Collectif Effnergie. Nous ne nous mettrons pas « à la place des autres » ou « en avant ». Nous participerons à faire du lien au profit des échanges.
- Nous participerons aux événements en lien avec notre mission dans toute la mesure du possible.

Intervention de Monsieur Etienne PLASTEIG, Chargé de mission habitat durable - CDC / région

Dans sa mission traditionnelle, l'accompagnement et le financement du logement social, la Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche DD visible dans la gamme de prêts. Le critère pour attribuer un prêt bonifié c'est : une opération qui prend en compte la réglementation à venir ou qui dépasse des réglementations existantes.

Le « prêt énergie performance construction » mis en place en 2006 sur la base de la RT2005 finance le surinvestissement spécifique au THPE. Cela représente 200 M€ et 23 000 logements sociaux d'ici mars 2010. Depuis le 1^{er} octobre, ce prêt ne finance plus que les projets qui intègrent le niveau BBC.

La réglementation BBC va prochainement être imposée pour tous. Le prêt évolue alors vers un prêt unique : 20 centimes de moins que le prêt standard (PLUS : 1,65 au lieu de 1,85). Objectif : 15 000 logements pour le neuf en 2012.

Pour nos interventions sur les logements existants, en 2007, le « Prêt énergie performance réhabilitation » était basé sur des obligation de moyens. Suite à la loi Grenelle 1, ce prêt est devenu, « l'éco-prêt logement social ». La cible de 800 000 logements actuellement classés dans les catégories E, F et G et qui doivent passer en classe C a été clairement identifiée. Et nous sommes en passe de remplir l'objectif de 40 000 logements pour 2009. La CDC est éclairer et facilitateur de la démarche.

Intervention de Monsieur Jacques DESCHAMPS, Directeur Régional ADEME

L'ADEME est le bras armé du Grenelle en matière de climat, de déchets (gestion et prévention). En matière d'éco-industries, la prévention des déchets par l'éco-conception est capitale. Déplacement, agriculture, industrie... tous les domaines sont concernés pour atteindre les objectifs.

Concernant le domaine du bâtiment, trois points de vigilance :

- L'urbanisme doit être d'aussi bonne qualité que le bâtiment, au risque d'annuler les efforts.
- L'utilisateur doit être concerné. Sans son implication, les efforts techniques seront vains.
- Le bâtiment doit avoir des besoins faibles : priorité à l'enveloppe avant la production d'énergie ou la technologie en général.

Pour le bâtiment neuf, ça va tellement plus vite qu'on ne l'imaginait. Il y a 2 ans, le THPE EnR était inenvisageable. Aujourd'hui, le BBC est admis. Tous les acteurs ont contribué à cette accélération.

Sur le bâtiment existant, il reste beaucoup à faire. Des sujets sont engagés : sur le logement social, sur le tertiaire public (150 réponses sur l'appel à projet). Dans le logement privé, il y a beaucoup d'inquiétudes autour du temps d'adaptation des propriétaires à la nouvelle donne. Dans les transactions, il y a déjà des différences d'appréciation sur la qualité énergétique des logements entre le vendeur et l'acheteur !! Le temps de réaction des professionnels et des particuliers n'est pas le même... mais cela devrait générer beaucoup d'activité.

En matière de soutien financier, il existe un partenariat au niveau régional : le Fond Régional d'Excellence Environnementale. Ce soutien est généreux et exigeant. Il impose de bien prendre en compte l'ensemble des sujets environnementaux.

Actuellement, nous sommes en phase de soutien. La sanction peut arriver rapidement, par exemple sous la forme d'un baril de pétrole à 200 \$. Conséquence : tout le monde n'aura pas le temps de s'adapter aux évolutions brutales à venir, surtout quand on parle des personnes qui sont déjà, aujourd'hui, dans la précarité énergétique.

Intervention de Monsieur Christian RIBBE, Président AROSH PC

L'AROSH PC, c'est 19 organismes et 75 000 logements.

Il y a 5 ans, il n'existait pas d'engagement sur la rénovation des bâtiments et sur la performance énergétique. Aujourd'hui, sur la programmation 2009 : 2/3 des logements traités ou construits sont au-delà de la RT2005 et 1/3 sont même en BBC. Il y a un engagement de rénovation de 8 000 logements en 4 ans.

Il y a maintenant une action collective dans ce domaine. Elle se traduit par une adhésion de la plupart des organismes au Cluster Eco-Habitat.

L'AROSH n'est pas donneur d'ordre. Son rôle est de conseiller de façon consensuelle suivant 3 axes :

- Appuyer les organismes dans l'évaluation des enjeux (club du développement durable), dans les études de performance énergétique
- Accompagner les organismes dans la mise en œuvre de leur plan. Exemple : un marché commun des audits pré-opérationnels
- Contribuer à une définition de la stratégie régionale. Signature de l'accord de la rénovation. Besoin de solidariser et mettre ensemble nos connaissances.

Dans le neuf, avec les MOE, nous savons faire. Mais l'essentiel de nos bâtiments ont plus de 30 ans. Ils ne répondent plus aux besoins actuels en matière de conditions d'utilisation et ils doivent être grandement améliorés en matière d'efficacité énergétique. Les dispositifs d'aide sur le plan des conditions d'utilisation sont insuffisants ou mettent les bailleurs devant une alternative difficile : démolir ou réhabiliter.

Intervention de Monsieur Benoit ENGEL, Vice-Président de l'Ordre régional des architectes

L'Ordre des Architectes a un rôle national :

- Durant les travaux du Grenelle : 15 amendements ont été retenus.
- L'architecte a une action de formation avec des dimensions culturelle, sociale et économique
- La rédaction du Livre Vert a été une contribution des architectes au DD
- L'Ordre s'investit pour la formation. Exemple : Diffusion d'un CD-Rom de sensibilisation au développement durable aux 30 000 architectes de France

Sur la région : 80 architectes sur 400 ont suivi la formation organisée par l'Ordre. Avec les formations extérieures, on estime qu'un quart des architectes de la région sont formés au DD.

Comment faire de l'urbanisme durable, contre l'étalement urbain ? Nous avons un contre-exemple local : Niort est championne de France de l'habitat individuel !! et 95% des maisons individuelles sont construites sans architecte. Incorporer toutes les dimensions du développement durable et de la qualité environnementale est un défi supérieur à l'impératif « construire un BBC ». L'urbanisme durable est le véritable enjeu qui nous attend ; ce pourrait être le grand absent du débat.

On fait des objets qui sont performants. Mais on nous demande en plus de montrer la performance des bâtiments. Exemple : couvrir un bâtiment de panneaux photovoltaïques c'est peut-être une solution ; doit-on impérativement les voir, c'est une autre question ? Un bâtiment ne doit pas forcément transpirer le développement durable pour répondre aux exigences véritables du DD.

L'architecte a une neutralité qui lui donne une vision externe et globale du développement durable. Il est la clef de voûte de l'acte de construire.

Intervention de Madame Catherine ALLAIN, Animatrice métier à la FFB

Les entreprises sont conscientes des attentes des clients et des pouvoirs publics. Elles doivent acquérir les compétences, les nouveaux savoir-faire. Les artisans et entreprises qui s'inscrivent dans la démarche des « Pro de la Performance Énergétique » sont amenés à construire :

- Une réponse par métier : spécialisation et montée de ses compétences
- Une réponse « bouquet de travaux » : réponse à l'outil éco-PTZ
- Une réponse globale : en prévision de l'éco-PTZ 2. Réponse contractuelle en terme de performance conventionnelle du bâtiment après travaux.

Critères à respecter pour devenir « Pro de la Performance Energétique » :

- Charte morale : « bâtir avec l'environnement »
- Qualifications ; en particulier la mention « économie d'énergie » (soumise au cursus FEEBAT)
- Accompagner le client tout au long de son acte d'achat, jusqu'à l'utilisation du bâtiment

Objectif : 10 à 15 000 « Pro de la Performance Energétique » pour 2012

Intervention de Monsieur Jean-Claude LIZE, Secrétaire Général de la CAPEB

Première action de la CAPEB : former. Poitou-Charentes est la 3^e région de France en nombre de stagiaires formés à la rénovation thermique (première en pourcentage).

Deuxième action de la CAPEB : démontrer. Nous avons créé une plateforme de démonstration « éco-maison » avec le Pôle Energie de Parthenay qui permet de montrer aux particuliers et aux professionnels ce que l'artisan est capable de faire pour les performances énergétique.

Troisième action de la CAPEB : promouvoir. La marque « éco-artisan » a été créée il y a 2 ans. Gérée par un organisme certificateur externe, elle comporte 3 engagements :

- Réaliser une évaluation thermique et conseiller globalement
- Réaliser les travaux
- Mesurer la qualité des travaux

En Poitou-Charentes à ce jour, il y a 80 éco-artisans labellisés ; objectif pour mars 2010, 240 artisans. C'est la deuxième phase du plan avec un plan de communication à destination des particuliers.

Conclusion de Monsieur Bernard BRETAEU, Président du Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes

Ce qui nous mobilise : faire avancer ensemble tous les acteurs de la filière construction. La mobilisation collective est indispensable. La présence de vous tous aujourd'hui nous encourage.

Le Cluster a mobilisé une équipe. Vous pouvez compter sur nous pour :

- faire connaître et transcrire les bonnes pratiques
- mettre en commun ce que chacun fait et le faire connaître aux autres
- transmettre par la formation
- innover dans les modes d'accompagnement

Le Cluster va passer à une vitesse supérieure sur les travaux collectifs engagés. Nous allons prendre contact avec chacun des représentants des « métiers » pour avancer ensemble. Notre feuille de route prévoit la mise en place d'actions collectives interprofessionnelles début 2010. Le travail séquentiel ne peut plus durer. Nous devons travailler ensemble dès l'amont et associer l'industrialisation.

Grâce aux opérations de démonstration, tous les acteurs sont rassemblés. A l'occasion d'une opération, on peut dégager les raisons de succès et les causes d'échec. On peut s'en servir, pour tous les acteurs. Ces opérations concernent les opérations neuves, les réhabilitations ET l'urbanisme durable. Nous avons besoin d'acteurs autour de nous pour accélérer sur tous ces sujets. Dites-nous ce dont vous avez besoin pour progresser entre les professions. Nous devons savoir travailler mieux dès l'amont. Nous devons, ensemble, être plus qualitatifs et maîtriser les coûts. Le Cluster est un excellent lieu pour avancer ensemble sur cette voie et je vous remercie de vos engagements respectifs.
